

DELIBERATION N° 86/06-05 - EMPRUNT DE 1 415 000 F EN 15 ANS POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE AUPRES DE LA CAECL P.O.C.

La Commune de LUDRES, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Équipement des Collectivités Locales et des conditions générales de prêts, propose :

Article 1er : Pour financer la construction du nouvel Hôtel de Ville la Commune de LUDRES contracte auprès de la Caisse d'Équipement des collectivités locales un emprunt de la somme de 1 415 000 F au taux révisable de 8,75 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 Novembre 1987.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 19 voix pour et 3 abstentions :

- accepte les propositions ci-dessus.